



CONSEIL COMMUNAL DE MIES

Arrêté d'imposition pour l'année 2012

EXTRAIT

du procès-verbal de la séance du Conseil communal de MIES du 26 octobre 2011, sous la présidence de Jean-Luc RAY

Le **CONSEIL COMMUNAL DE MIES**,

Vu le préavis de la Municipalité n°6/2011 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2012,

Vu le rapport de la Commission des Finances,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Accepte de maintenir le taux d'imposition à 50 points malgré la bascule cantonale de 2 points et de laisser inchangé l'ensemble des autres taux par rapport à l'Arrêté d'imposition 2011.

Ainsi délibéré en séance du 26 octobre 2011

Le Président

Le secrétaire

J.-L. RAY

D. BEYELER